

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT PAR



PORTANT SUR 237 562 ACTIONS GROUPE DIFFUSION PLUS EN VUE DE LA RÉDUCTION DE SON CAPITAL

PRÉSENTÉE PAR



PRIX DE L'OFFRE : 26 EUROS PAR ACTION GROUPE DIFFUSION PLUS
DUREE DE L'OFFRE : 20 JOURS CALENDAIRES

La date d'ouverture et le calendrier de l'Offre seront fixés par l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF ») après diffusion, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, des informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Groupe Diffusion Plus.

Le présent communiqué établi par Groupe Diffusion Plus est diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-27 1° et 2° du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Conformément à l'article L.621-8 du code monétaire et financier et à l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique du 23 mars 2010, apposé le visa n°10-063 en date du 23 mars 2010 sur la note d'information de Groupe Diffusion Plus.

La note d'information est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Groupe Diffusion Plus (www.diffusionplus.fr), et peut être obtenue sans frais auprès de :

- **Groupe Diffusion Plus**, RN 154, Hameau de Caër, 27930 Normanville
- **Société Générale**, GLFI/GCM/SEG, 75886 Paris Cedex 18

L'Offre sera ouverte, conformément aux dispositions de l'article 231-32 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le lendemain de la publication par Groupe Diffusion Plus d'un communiqué, indiquant que les résolutions relatives à l'offre publique de rachat d'actions et à la réduction du capital ont été valablement adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 2010.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment, juridiques, financières et comptables de Groupe Diffusion Plus, qui feront l'objet d'un dépôt auprès de l'AMF à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 2010, seront mises à la disposition du public, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre selon les mêmes modalités. Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et NYSE Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités de l'Offre et le calendrier de l'opération.

CONTACTS
GROUPE DIFFUSION PLUS
ASSET COM

Philippe MISEREY
Laurence COSTES

Tél +33 2 32 77 80 80
Tél +33 1 41 22 90 95